



**Direction des services départementaux de l'éducation nationale
des Pyrénées-Atlantiques**

BILAN DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN MERCREDI 2018/2019





Direction des services départementaux de l'éducation nationale des Pyrénées-Atlantiques

1/ Objectifs de l'évaluation





-permettre aux acteurs locaux d'effectuer un bilan d'étape au terme d'une année de fonctionnement afin de formuler des préconisations pour améliorer l'offre périscolaire du mercredi





-permettre aux institutions partenaires de faire un bilan de la mise en œuvre du plan mercredi dans le département et d'envisager, dans la mesure du possible, des réponses en terme d'accompagnement (technique, formations...)





2/ Données du contexte de l'évaluation





-42 plans mercredi évalués dont 7 EPCI

-évaluation au regard des 4 critères ministériels :

- **Complémentarité éducative**
- **Inclusion et accessibilité**
- **Ancrage territorial**
- **Diversité et richesse des activités**





3/ Résultats de l'évaluation





Critère n°1 : évaluer la complémentarité éducative des temps périscolaires du mercredi





1-a) La complémentarité éducative entre les temps périscolaires du mercredi et les temps familiaux et scolaires



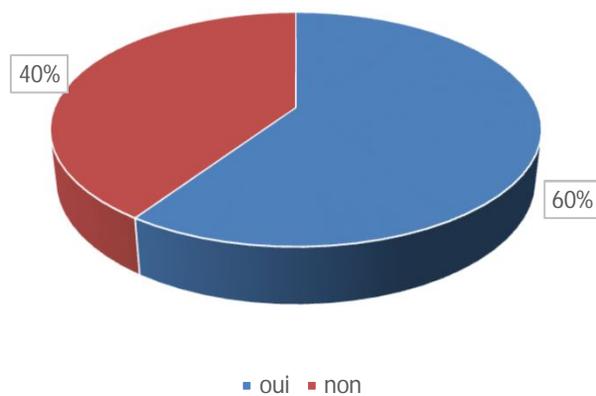


1-a) La complémentarité éducative entre les temps périscolaires du mercredi et les temps familiaux et scolaires



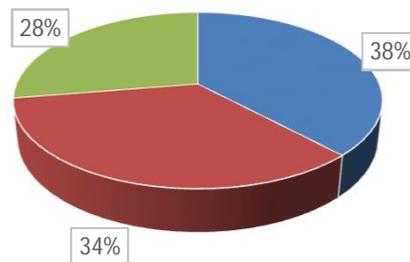


Le projet d'école est-il pris en compte lors
de l'élaboration des programmes ?





A quelle étape les enseignants sont-ils associés à la réflexion sur les activités du mercredi ?

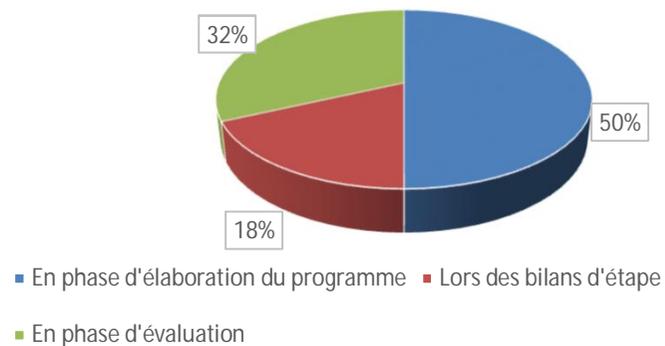


- En phase d'élaboration du programme
- Lors des bilans d'étape
- En phase d'évaluation



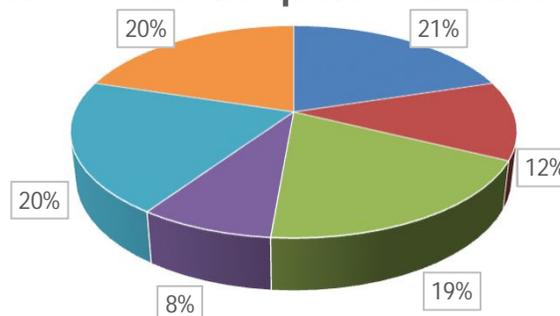


A quelle étape les partenaires associatifs sont-ils conviés à la réflexion sur les activités du mercredi ?





Les activités du mercredi sont-elles complémentaires des apprentissages en classe et dans quels domaines ?



- Activités artistiques
- Activités civiques
- Activités de découverte de l'environnement
- Activités scientifiques
- Activités numériques
- Activités physiques et sportives



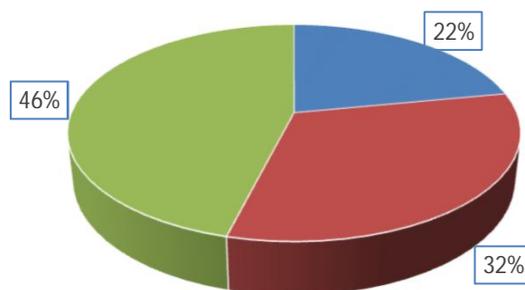


1-b) La complémentarité éducative entre les temps périscolaires du mercredi et ceux des autres jours de la semaine





Les programmes d'activités du mercredi sont-ils
conçus et mis en oeuvre en complémentarité avec les
activités périscolaires des jours d'écoles ?



- Concernant l'accueil périscolaire du matin
- Concernant l'accueil périscolaire méridien
- Concernant l'accueil périscolaire du soir



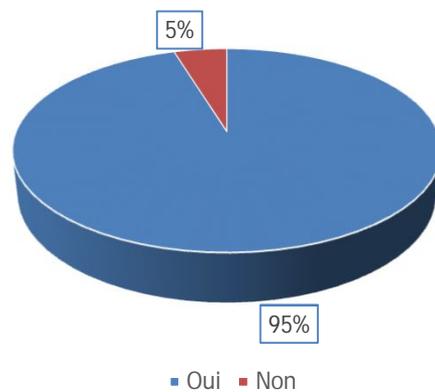


Critère n°2 : garantir l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants souhaitant participer à l'accueil de loisirs



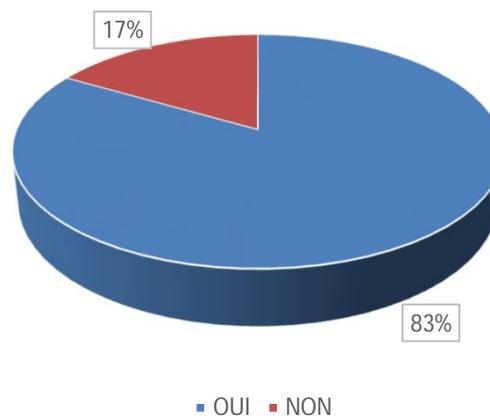


Les lieux des activités périscolaires du mercredi sont-ils accessibles aux enfants porteurs de handicap?



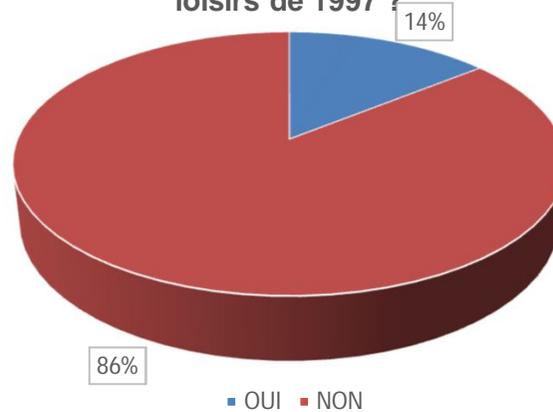


L'accueil des enfants porteurs de handicap est-il formalisé par un PAI ?





Le gestionnaire de l'ACM est-il signataire de la Charte de déontologie pour l'accueil des personnes handicapées dans les structures de vacances et de loisirs de 1997 ?



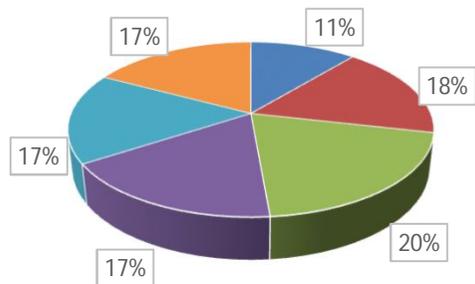


Critère n°3 : inscrire les activités périscolaires sur le territoire et en relation avec ses acteurs





Sur quels types de ressources locales s'appuient les activités périscolaires ?

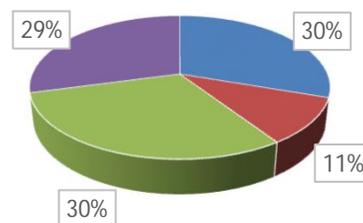


- Patrimoine linguistique
- Patrimoine architectural
- Patrimoine environnemental
- Patrimoine culturel
- Patrimoine artistique
- Associations sportives locales





Quels acteurs locaux sont susceptibles d'intervenir au sein de l'ACM ?



- Salariés d'associations locales
- Élus locaux
- Professionnels de secteurs d'activités locaux
- Bénévoles



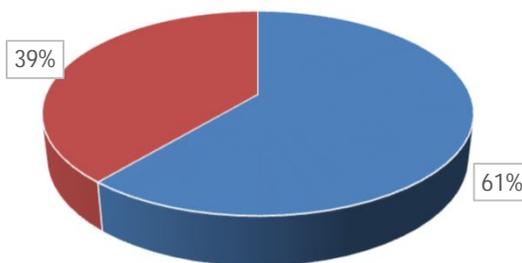


Critère n°4 : garantir la diversité et la richesse des activités périscolaires





Sur quels aspects porte la diversité des activités proposées ?

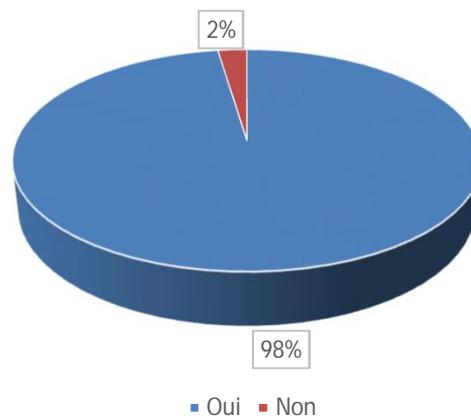


- Diversité des thématiques proposées
- Diversité des approches proposées aux enfants





Des réalisations concrètes de la part des enfants
sont-elles prévues, dans le cadre des activités
proposées ?





Comment sont organisées les activités du mercredi (par cycle ou module) ?

